



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la sécurité routière

Sous-direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

5111-000048-0001-0



Maître
174 rue de Courcelles

75017 PARIS

Affaire suivie par : FS
Réf. :

Plus d'informations sur :
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

A Paris, le 23 avril 2025

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client(e) :

Je vous informe que les modifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire